

**La maturation du système de revenu de retraite du Canada :
Niveaux de revenu, inégalité des revenus et faibles revenus
chez les gens âgés**

par

John Myles

**11F0019MPE N° 147
ISSN : 1200-5231
ISBN : 0-660-96315-9**

Statistique Canada
et
Florida State University

Courriel : jmyles@coss.fsu.edu

Le 6 mars 2000

Mes remerciements à Bob Baldwin, à Karen Maser et à Leroy Stone pour leurs commentaires sur une ébauche précédente du présent document. Ce document représente les vues de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les opinions de Statistique Canada.

Also available in English

Table des matières

1. Introduction	1
2. Données et méthodes.....	4
3. Tendances des niveaux de revenu	7
4. Tendances de l'inégalité.....	10
5. Tendances des faibles revenus (et des revenus élevés)	17
6. Conclusion.....	21
Références	23

Résumé

Je réexamine les tendances sur le plan du niveau et de la répartition des revenus chez les Canadiens âgés dans le contexte de ce qui est sans doute la principale source de changement à l'intérieur de ces tendances depuis la fin des années 70, la maturation des régimes publics de pensions et l'évolution continue des régimes privés de pensions au Canada. L'élargissement du rôle des pensions dans les années 80 et 90 est en grande partie le résultat de changements qui se sont produits dans les années 50 et 60. Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) ont été mis en œuvre en 1966 et la première cohorte à recevoir les prestations intégrales du RPC/RRQ a eu 65 ans en 1976. Les cohortes qui ont pris leur retraite après cette période ont également bénéficié de l'élargissement des pensions professionnelles privées qui s'est produit entre les années 50 et les années 70. Je m'appuie sur une décomposition détaillée des revenus par source pour montrer que la maturation de ces programmes (régimes publics et privés de pensions) de prestations proportionnelles aux gains a non seulement entraîné une augmentation importante des revenus réels moyens, mais également une réduction considérable de l'inégalité des revenus chez les gens âgés, principalement en raison des prestations du RPC/RRQ. La hausse des revenus réels a profité de façon disproportionnée aux aînés à revenu inférieur, ce qui a contribué à la diminution bien connue *des* taux de faible revenu chez les gens âgés.

Mots clés : revenu de retraite, pension, inégalité, faible revenu

1. Introduction

Depuis le début des années 80, presque tous les États membres de l'OCDE ont connu au moins une réforme majeure des pensions et le processus de changement sur ce plan est loin d'être terminé¹. Les pressions en faveur de réformes sont bien connues. Le vieillissement rapide des populations, combiné à la lenteur de la croissance économique, a établi un climat d'austérité très différent de la période d'expansion qui s'est écoulée entre les années 50 et les années 70, moment où les régimes les plus contemporains de sécurité de la vieillesse ont été créés. Contrairement aux années 60 également, époque où il existait dans la plupart des pays un large consensus selon lequel les gens âgés étaient « trop pauvres », on entend dans certains États des déclarations suivant lesquelles les aînés sont peut-être devenus aujourd'hui « trop riches » (par rapport à d'autres groupes).

Face à cette toile de fond, le régime de sécurité de la vieillesse du Canada semble avoir atteint une position enviable. Les dépenses publiques canadiennes pour la sécurité du revenu des aînés sont modestes suivant les normes internationales et devraient atteindre au maximum des niveaux bien inférieurs à ceux prévus par la plupart des autres États occidentaux au cours du prochain siècle (Organisation de coopération et de développement économiques, 1997)². Néanmoins, les taux de faible revenu chez les Canadiens âgés mesurés à l'aide de la norme internationale « relative » habituellement utilisée (le pourcentage de personnes dont les revenus corrigés sont inférieurs à 50 % du revenu médian de toute la population) sont parmi les plus faibles observés dans les pays membres de l'OCDE, même lorsqu'on les compare à la Suède égalitaire (Hauser, 1997; Smeeding et Sullivan, 1998)³. En plus, comme je le montre ci-dessous, cette évolution n'est pas un artifice consistant simplement à déplacer de grands nombres d'aînés d'un niveau tout juste inférieur aux seuils habituels de faible revenu à un niveau tout juste supérieur à ces seuils. Les gains de revenu des aînés à faible revenu sont importants. Inversement, il serait extrêmement difficile de prouver l'affirmation selon laquelle les Canadiens âgés sont devenus « trop riches ». Les revenus moyens des canadiens âgés ont augmenté considérablement depuis le début des années 80, mais presque tous les gains qu'ils ont réalisés l'ont été à l'extrémité inférieure de la courbe de distribution des revenus.

Ces résultats représentent un retournement remarquable par rapport à quelques décennies auparavant, époque où les Canadiens âgés se classaient mal suivant les normes internationales et même suivant les normes américaines⁴. Mon but dans le présent document consiste à décrire le

¹ Voir Myles et Pierson (sous presse) pour un examen et une analyse de ces réformes.

² L'OCDE (en 1997) prévoyait que les dépenses pour les pensions publiques au Canada passeraient de 5,2 % du produit intérieur brut (PIB) canadien en 1995 à 9,1 % de ce dernier en 2040. En comparaison, les dépenses moyennes pour les pensions en question dans les pays d'Europe continentale atteignaient 10 % de leur produit intérieur brut en 1995 et devraient grimper à 16 % de leur PIB en 2040 (voir Myles et Pierson, sous presse).

³ Suivant la norme internationale habituellement utilisée, les taux de faible revenu chez les Canadiens âgés étaient tombés à environ 5 % en 1994, comparativement à un taux aux États-Unis de plus de 20 %. Dans le cas de la population des 70 ans et plus en outre, le taux de faible revenu au Canada était inférieur à celui observé en Suède, le « gagnant » habituel suivant les tableaux résumant à l'échelle internationale les résultats en matière de réduction de la pauvreté (Smeeding et Sullivan, 1998).

⁴ Au milieu des années 70, les taux de faible revenu chez les Canadiens âgés étaient encore bien supérieurs à ceux de leurs pairs américains (Myles et Quadagno, 1994; Smeeding et Sullivan, 1998). Suivant les premières études

processus de formation des revenus qui a entraîné cette évolution et ce qui est sans doute le principal changement enregistré au niveau du système de revenu de retraite du Canada au cours de la période, la maturation des régimes publics de pensions et l'évolution continue des régimes privés de pensions au Canada. Entre 1980 et 1996, les revenus qui provenaient des régimes contributifs publics et privés de pensions proportionnelles aux gains sont passés d'environ 21 % à 46 % du revenu disponible de la population des 65 ans et plus. La part des revenus qui provenaient des prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG) fondées sur l'évaluation du revenu, par opposition, est demeurée stable dans les années 80 et a légèrement diminué dans les années 90.

L'élargissement du rôle des pensions proportionnelles aux gains dans les années 80 et 90 est le résultat de changements qui se sont produits dans les années 50 et 60. Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) ont été mis en œuvre en 1966 et la première cohorte à recevoir les prestations intégrales du RPC/RRQ a eu 65 ans en 1976. L'importance croissante des prestations du RPC/RRQ depuis est le résultat de la succession des cohortes chez les aînés, étant donné que les cohortes plus jeunes écartent les cohortes plus âgées, et d'une augmentation spectaculaire de la proportion de femmes qui reçoivent leurs propres prestations du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec⁵. Les régimes privés de pensions professionnelles se sont développés rapidement dans les années 50 et 60, atteignant un taux de couverture chez les salariés de 40 % en 1970. Les cohortes qui ont pris leur retraite aussi tard qu'en 1980 étaient peu susceptibles d'avoir accumulé un nombre important d'années de contribution (elles sont entrées sur le marché du travail dans les années 30 et 40); le nombre moyen d'années de contribution et les taux de couverture augmentaient cependant chez les cohortes ayant pris successivement leur retraite à mesure que la décennie progressait, une tendance notée il y a plus de dix ans par Oja et Love (1988).

Les pensions *proportionnelles aux gains* ne sont pas les outils d'intervention habituels auxquels on pense lorsqu'on songe à réduire l'inégalité des revenus ou les taux de faible revenu chez les aînés. Elles visent, après tout, à reproduire les différences de revenu créées durant les années de travail. Étant donné qu'une part importante des prestations à l'intérieur de tels régimes va aux familles à revenu moyen et à revenu supérieur, on affirme souvent que le modèle d'assurance sociale (c'est-à-dire proportionnelle aux gains) créé pour la classe moyenne d'un État-providence ne contribue pas beaucoup à aider les défavorisés ni à en arriver à une plus grande égalité (Le Grand, 1982; Mitchell, Harding et Gruen, 1994). Le contre-factuel implicite, créant l'égalité, à l'intérieur de ces affirmations est constitué des régimes de prestations dominés par des programmes à prestations forfaitaires (comme la Sécurité de la vieillesse) qui fournissent des prestations uniformes à tous, indépendamment des gains passés et/ou des programmes fondés sur

vraiment comparatives des taux de faible revenu chez les aînés pour le début des années 80, le Canada se classait en outre dans la section inférieure des tableaux s'y rattachant à l'échelle internationale (Smeeding, Torrey et Martin, 1986).

⁵ La proportion de personnes mariées au sein des familles qui recevaient au moins une pension du RPC/RRQ est passée de 74 % à 93 % et celle de ces personnes au sein des familles qui recevaient deux pensions du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec a grimpé de 18 % à 55 % entre 1980 et 1996. Soixante-cinq pour cent des couples recevaient aussi au moins une pension privée en 1996, une hausse, par rapport au taux de 45 % en 1980. La proportion de femmes âgées seules qui recevaient une pension du RPC/RRQ est passée de 44 % à 78 % durant la période et 39 % d'entre elles recevaient une pension privée en 1996, une hausse, par rapport au taux de 29 % en 1980.

l'évaluation du revenu (comme le Supplément de revenu garanti) offrant des prestations *inversement* proportionnelles aux autres sources de revenu (et implicitement aux gains passés et aux épargnes).

Au moins depuis Titmuss (1955), cependant, beaucoup d'analystes des politiques affirment que l'ajout de régimes obligatoires de pensions proportionnelles aux gains tels le RPC/RRQ aux programmes « de sécurité de base » (comme la SV/le SRG) réduit l'inégalité des revenus. L'affirmation classique supportant cette thèse repose sur des hypothèses concernant les effets « du second ordre » d'un régime de pension de l'État sur les comportements politiques des électeurs et des décideurs. Étant donné que les programmes ciblés ou que même les régimes à prestations forfaitaires profitent dans une mesure disproportionnée aux défavorisés, on affirme qu'ils ne créent pas les coalitions politiques (exigeant l'appui des travailleurs à revenu moyen) nécessaires pour les soutenir à long terme. Par conséquent, comme Titmuss (1955) et d'autres depuis l'ont affirmé, la création d'un régime de pensions proportionnelles aux gains peut être nécessaire afin de réduire l'inégalité des revenus, un phénomène qui est connu comme « le paradoxe de la redistribution » (Korpi et Palme, 1998; Pedersen, 1999).

La formulation du « paradoxe » repose sur une hypothèse de mise sur pied inégale de régimes de pensions professionnelles reposant sur l'entreprise et l'épargne-retraite personnelle qui produisent inévitablement des résultats plus hétérogènes chez les travailleurs ayant autrement des antécédents identiques au niveau des gains et en matière professionnelle⁶. Un régime obligatoire comme le RPC/RRQ compense la propension moins marquée des petits salariés à épargner en vue de leur retraite (Diamond et Hausman, 1984), d'un côté, et de l'autre, le fait que les travailleurs à faible salaire qui ne sont pas syndiqués ne sont pas susceptibles de bénéficier de la couverture d'un régime privé (Blinder, 1983).

Même s'il existe énormément d'éléments *suffisants à première vue* prouvant cette thèse (voir Korpi et Palme, 1998), construire les modèles comportementaux qu'exige la vérification de ces effets « du second ordre » du développement d'une politique alternative pose un problème aussi empiriquement insoluble que le problème mieux connu consistant à construire des modèles comportementaux pour vérifier des affirmations au sujet des répercussions des dépenses sociales sur les stimulants au travail et les comportements en matière d'épargnes (Pedersen, 1999). En résumé, il n'y a aucun moyen de mesurer le contre-factuel : ce qu'il *serait* arrivé aux revenus des aînés si la SV/le SRG, le RPC/RRQ et les régimes de pensions d'employeur n'avaient pas été établis ou avaient été mis sur pied différemment⁷. Mon but aux présentes est nettement plus

⁶ Voir Pedersen (1999) pour un examen détaillé.

⁷ Ainsi, les gens qui ont pris leur retraite plus récemment avaient eu durant leur vie active des gains beaucoup plus élevés que les cohortes précédentes et plus de possibilités d'épargner pour leurs vieux jours, de sorte qu'il fallait s'attendre à *une certaine* augmentation (inconnue) des revenus moyens des aînés, indépendamment de l'élargissement des droits à une pension. Également, même si l'épargne-retraite personnelle est très concentrée chez les aînés à revenu supérieur, cela est au moins en partie le résultat d'une réaction comportementale à l'existence de programmes comme le RPC/RRQ. En l'absence du RPC/RRQ, il est assez probable que les aînés à plus faible revenu recevraient aujourd'hui une plus grande part des revenus de pension privée. Même si l'on suppose souvent qu'une réaction comportementale aux régimes de soutien du revenu comme l'aide sociale chez les adultes en âge de travailler est modérée, il faut supposer que la « réaction comportementale » à l'existence de régimes de pension de l'État d'importance, y compris les régimes de pensions qui ne sont pas proportionnelles aux gains, est en fait très marquée.

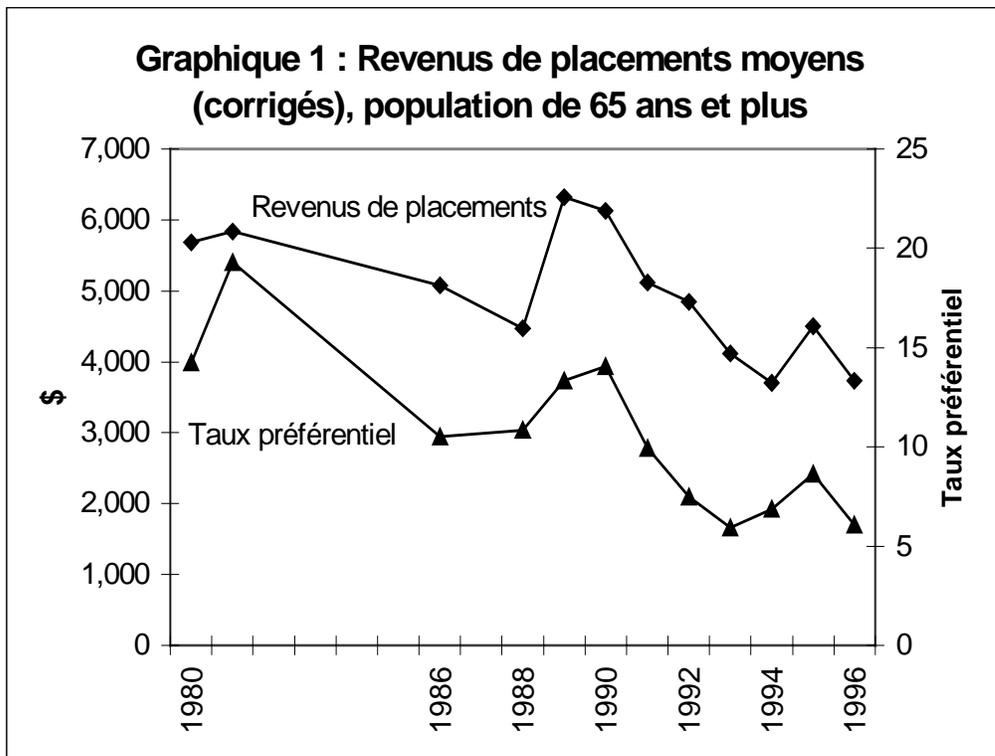
modeste : décrire ce qu'il s'est réellement produit sur le plan du niveau et de la répartition des revenus chez les Canadiens âgés depuis 1980 au fur et à mesure que le RPC/RRQ et que les régimes privés de pensions prenaient de la maturité. Les résultats descriptifs sont néanmoins instructifs et soulèvent un ensemble additionnel de questions.

Pendant les années 80, la hausse des revenus chez les aînés a été dominée par l'augmentation des prestations du RPC/RRQ, ce qui a eu pour résultat évident, comme je le montre, de réduire l'inégalité des revenus. Le long de la plus grande partie de la courbe de distribution des revenus (du deuxième au cinquième quintile inclusivement), les prestations du RPC/RRQ étaient réparties uniformément. Comme ces résultats décrivent cependant un moment particulier dans l'histoire, il est peu probable que les tendances jusqu'à la fin de la présente décennie inclusivement et au cours de la prochaine ressemblent à celles des années 80 et du début des années 90. La législation qui assurait des prestations intégrales après seulement 10 ans de contribution « a précipité » le RPC/RRQ vers la maturité. Toutes les répercussions de l'élargissement de la couverture et de l'augmentation des prestations des régimes de pensions d'employeur (RPA) et des comptes de retraite personnels (REER) prendront plus de temps à apparaître. Je reviendrai à ces questions au cours de mon examen.

Le présent document est structuré comme suit. La section 2 traite des sources de données et des questions méthodologiques. J'examine brièvement à la section 3 les changements observés au niveau des revenus moyens par source de revenu et je décris à la section 4, qui constitue le noyau du présent document, l'évolution de la répartition (de l'inégalité) des revenus des aînés. Je réexamine enfin brièvement à la section 5 les tendances sur le plan des taux de faible revenu chez les gens âgés.

2. Données et méthodes

Les données qui sous-tendent l'analyse sont tirées du fichier des familles économiques de l'Enquête sur les finances des consommateurs pour deux années du début de la décennie 80 (1980 et 1981), pour une année du milieu de cette décennie (1986) et pour toutes les années comprises entre 1988 et 1996 inclusivement. Comme dans le cas des cohortes plus jeunes, cependant, l'interpolation de tendances séculaires sur le plan du niveau et de la répartition des revenus chez les aînés exige un examen minutieux des effets cycliques associés au cycle économique. Dans les familles comptant un membre ou des membres en âge de travailler, le principal problème se situe au niveau de la définition des moments du cycle où les niveaux d'emploi et de chômage sont approximativement les mêmes. Chez les aînés, le principal facteur cyclique déroutant est associé à des tendances sur le plan des taux d'intérêt, qui ont de profondes répercussions sur les revenus de placements (graphique 1). Les revenus de placements étaient élevés aussi bien au début qu'à la fin des années 80, lorsque les taux d'intérêt réels étaient à leur sommet, et diminuent depuis le début des années 90, à mesure que les taux d'intérêt baissent. Pour définir des tendances séculaires, par conséquent, j'axerai une grande partie de mon analyse sur les années durant lesquelles les taux d'intérêt étaient généralement similaires. L'année 1980 (moment où le taux préférentiel égalait 14,25) et l'année 1990 (moment où il était égal à 14,06) sont deux années comparables. L'approximation la plus proche pour la deuxième période est constituée des années 1991 et 1995, durant lesquelles les taux préférentiels se situaient à 9,94 et à 8,65, respectivement.



Les unités de revenu et les corrections apportées aux revenus reflètent la pratique courante à l'intérieur des études sur le bien-être économique (Atkinson, Rainwater et Smeeding, 1995). Comme dans le cas du calcul des seuils de faible revenu de Statistique Canada, on y évalue le revenu en se fondant sur la famille économique, qui inclut toutes les personnes partageant un logement et reliées par le sang, le mariage ou l'adoption. L'unité d'analyse est cependant la personne et j'inclus toutes les personnes qui avaient 65 ans ou plus dans les années de référence. Si nous dénombrons les familles (ou les ménages), plutôt que les personnes, cela donnerait implicitement aux personnes qui étaient incluses dans de gros ménages un poids plus petit qu'aux personnes qui vivaient seules (Hauser, 1997 : 2) et le but consiste à donner une importance égale au bien-être de chaque personne, indépendamment de ses conditions de logement.

Pour calculer les revenus personnels ou des particuliers, on calcule un revenu par habitant. Plutôt que de diviser le revenu familial par la taille d'une famille cependant, j'ai recours à une échelle d'équivalence pour tenir compte des économies d'échelle. Les résultats peuvent être très sensibles au choix d'échelles d'équivalence (Burkhauser, Smeeding et Merz, 1996). Dans le présent rapport d'étude, les principales répercussions du choix d'une échelle d'équivalence se situent au niveau des estimations des différences entre les aînés qui vivaient seuls (comme les femmes âgées seules) et les couples mariés âgés et les autres personnes qui vivaient avec un membre ou des membres de leur famille. J'utilise la « variante centrale » proposée par Wolfson et Evans (1990 : 46-47) qui attribue un poids de 1,0 à la première personne et de 0,4 à chaque personne additionnelle. Si l'on devait supposer des économies d'échelle moins élevées (en attribuant, par exemple, un poids de 0,6 ou de 0,8 à la deuxième personne), les différences entre les aînés qui vivaient seuls et les autres aînés seraient plus petites que celles ici signalées, mais non, évidemment, l'orientation générale du changement. Il ne faudrait toutefois pas perdre de vue le fait que toutes les valeurs monétaires présentées dans les tableaux et le texte sont des montants

« corrigés » en établissant des comparaisons avec d'autres sources. Toutes les valeurs monétaires ont, bien sûr, été corrigées en fonction de l'inflation à l'aide de l'IPC et sont exprimées en dollars constants de 1996.

Le choix de la *famille économique* comme unité de revenu exige également des remarques, étant donné que le revenu familial inclut le revenu perçu par *tous les* membres d'une famille, y compris ceux qui ne sont pas âgés (comme les enfants, les frères et sœurs et les autres personnes reliées par le sang ou par le mariage). Ce choix est le choix approprié pour une analyse du *bien-être* économique des aînés, mais cela est différent d'une évaluation des ressources économiques *des* gens âgés, un sujet approfondi séparément. L'hypothèse veut que les aînés vivant dans des familles à revenu plus élevé jouissent d'un niveau de vie supérieur à celui des aînés vivant dans des familles à revenu plus faible, indépendamment de la source de ce revenu, ce qui aboutit cependant au fait que les résultats signalés aux présentes reflètent l'évolution des conditions de logement chez les gens âgés, ainsi que les changements au niveau du montant du revenu que perçoivent eux-mêmes les aînés à partir de pensions et de placements, mais surtout à partir de gains. Je signale dans les notes en bas de page le cas échéant les incidences de tels changements, en particulier au niveau de la proportion d'aînés qui vivaient avec un autre membre ou d'autres membres de leur famille qui étaient des personnes actives (sur le marché du travail)⁸.

Je produis dans une grande partie de mon analyse une série unique pour toutes les personnes âgées sans les distinguer par type de famille. Je signale cependant parfois les résultats séparément pour les femmes âgées seules (célibataires, veuves et divorcées), des membres de la population des aînés traditionnellement perçus comme faisant partie des gens âgés les plus vulnérables économiquement.

Aux fins de mon analyse, je divise le revenu total entre les revenus d'emploi, les revenus de placements, les revenus provenant de pensions privées, les revenus provenant (les prestations) du RPC/RRQ, les revenus provenant (les prestations également) de la SV/du SRG, les autres transferts gouvernementaux et les impôts versés. Depuis 1989, on « récupère » les prestations de la SV auprès des aînés à revenu élevé⁹. Je compte la « récupération » parmi les impôts versés.

Les revenus de placements incluent les revenus de dividendes, d'intérêts, de location et de succession. Les revenus de pension privée incluent les pensions de retraite, les rentes et les rentes de retraite (généralement de la fonction publique fédérale). Idéalement, je devrais traiter les revenus des comptes de retraite personnels (les revenus provenant des FEER) séparément des

⁸ L'augmentation d'un revenu de pension peut influencer de deux façons sur les gains *de la famille* dans le cas des aînés : a) en réduisant l'offre de main-d'œuvre des personnes âgées; b) en réduisant la propension de ces dernières à vivre avec un autre membre ou d'autres membres de leur famille (comme des enfants adultes) qui font partie de la population active. La proportion totale de personnes âgées à l'intérieur de la population active est tombée de 10,1 % en 1980 à 6,3 % en 1995. Celle des personnes âgées qui ne faisaient pas partie de la population active, mais qui vivaient avec un autre membre ou d'autres membres de leur famille qui étaient des personnes actives est tombée de 19 % à 17 %. La proportion de personnes âgées à l'intérieur des familles où il n'y avait pas de personne active a grimpé de 71 % à 77 %.

⁹ Sur un total de 3 718 017 bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse en 1996, 114 193 (3,1 %) étaient assujettis à la récupération, mais recevaient encore des prestations partielles de la SV, tandis que 61 029 (1,6 %) n'étaient pas admissibles à la Sécurité de la vieillesse parce que leurs prestations étaient intégralement récupérées. Tout compte fait, il y avait donc 175 222 aînés ou 4,7 % des bénéficiaires de la SV assujettis à l'évaluation du revenu (Ken Battle, Caledon Institute, communication personnelle).

revenus de pension d'employeur. Cela est possible depuis 1993, mais comme ça ne l'était pas précédemment, les deux genres de revenus sont inclus avec les revenus de pension privée.

Tableau 1 : Changements des revenus moyens corrigés selon la source, population de 65 ans et plus, 1980 à 1990 et 1991 à 1995

1980 à 1990								
	Revenus disponibles (moins impôts)	Revenus d'emploi	Pensions privées	Revenus de placements	SV/SRG	RPC/RRQ	Autres transferts	Impôts
1980	20 735	6 109	2 649	5 682	5 944	1 696	761	2 106
1990	22 872	4 454	4 333	6 135	6 562	3 717	1 027	3 355
Changement	2 137	-1 655	1 684	453	618	2 021	266	1 249
Changement en %	10 %	-27 %	64 %	8 %	10 %	119 %	35 %	59 %
Répartition des pourcentages selon la source								
1980	100 %	29,5 %	12,8 %	27,4 %	28,7 %	8,2 %	3,7 %	10,2 %
1990	100 %	19,5 %	18,9 %	26,8 %	28,7 %	16,3 %	4,5 %	14,7 %
Changement		-10,0 %	6,2 %	-0,6 %	0,0 %	8,1 %	0,8 %	4,5 %
1991 à 1995								
	Revenus disponibles (moins impôts)	Revenus d'emploi	Pensions privées	Revenus de placements	SV/SRG	RPC/RRQ	Autres transferts	Impôts
1991	22 305	5 065	4 247	5 117	6 542	3 674	1 082	3 421
1995	23 082	4 581	5 656	4 503	6 332	4 525	1 100	3 616
Changement	777	-484	1 409	-614	-210	851	18	195
Changement en %	3 %	-10 %	33 %	-12 %	-3 %	23 %	2 %	6 %
Répartition des pourcentages selon la source								
1991	100 %	22,7 %	19,0 %	22,9 %	29,3 %	16,5 %	4,9 %	15,3 %
1995	100 %	19,8 %	24,5 %	19,5 %	27,4 %	19,6 %	4,8 %	15,7 %
Changement		-2,9 %	5,5 %	-3,4 %	-1,9 %	3,1 %	-0,1 %	0,3 %

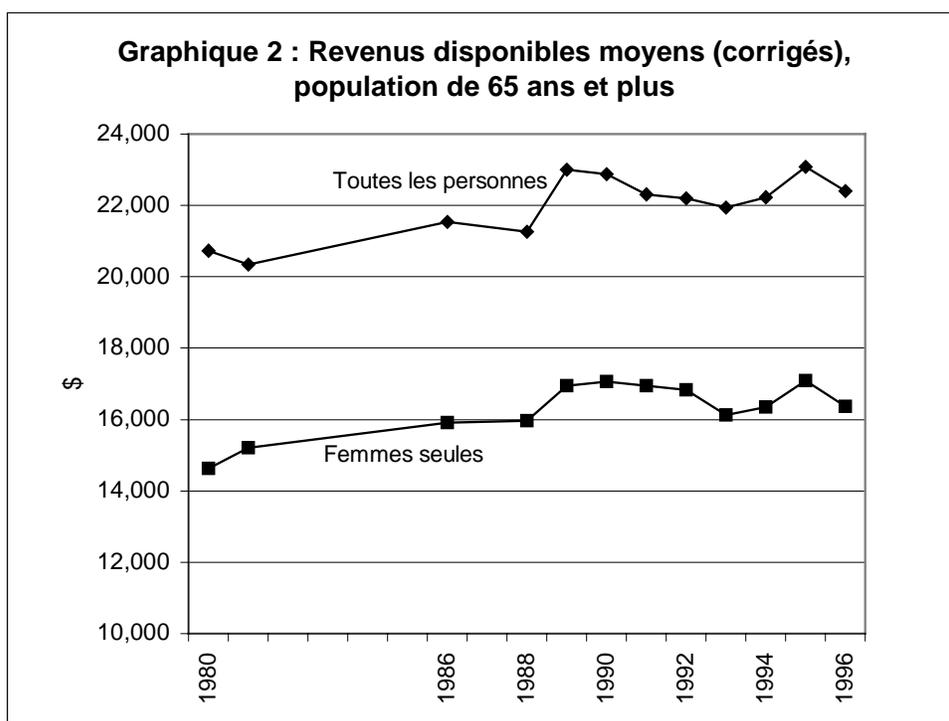
3. Tendances des niveaux de revenu

Les revenus disponibles moyens (après impôt) des gens âgés ont augmenté durant les années 80 et atteignaient généralement le même niveau en 1996 qu'en 1989 (graphique 2). Au cours des intervalles de temps (de 1980 à 1990 et de 1991 à 1995) définis précédemment comme se prêtant à une comparaison, leurs revenus disponibles moyens ont augmenté de 10 % et de 3 %, respectivement (tableau 1).

L'augmentation des revenus moyens reflétait des hausses brusques des revenus de pension qui faisaient plus que compenser la baisse des revenus d'emploi et l'augmentation des impôts. Ensemble, les revenus qui provenaient du RPC/RRQ et de pensions privées sont passés de 21 % des revenus disponibles en 1980 à 45 % de ces revenus en 1995. Les gains les plus importants provenaient des prestations du RPC/RRQ (2 021 \$) dans les années 80 et des pensions privées (1 409 \$) dans les années 90. Pendant toute la période ici visée (entre 1980 et 1995), la proportion des revenus de pension privée a doublé (passant de 13 % à 25 %), tandis que celle des

prestations du RPC/RRQ a plus que doublé (puisque ces dernières sont passées de 8 % à presque 20 %). Comme je l'ai laissé entendre dans mon introduction, l'augmentation plus importante des pensions privées évidente dans les années 90 reflète une évolution qui se poursuivra sans aucun doute à l'avenir.

Les prestations de la SV/du SRG ont augmenté dans les années 80 (de 618 \$), puis ont diminué légèrement (de 210 \$) dans les années 90. La proportion représentée par la SV/le SRG des revenus disponibles a légèrement baissé, d'environ 29 % en 1980 à 27 % en 1995. Les changements reflètent deux tendances qui s'annulent : une augmentation des prestations du SRG en 1984 et le fait qu'à mesure que les revenus d'autres sources (comme les revenus de pension) augmentent, les prestations du SRG pour les aînés à faible revenu diminuent (au taux de 50 cents pour chaque dollar de revenu additionnel d'autres sources).



Les revenus de placements étaient légèrement plus élevés (de 453 \$) en 1990 qu'en 1980, mais étaient considérablement plus faibles en 1995, ce qui reflète une certaine combinaison inconnue des répercussions de l'évolution des taux d'intérêt (graphique 1) et le remplacement possible des pensions par d'autres formes d'épargne. L'une des incidences évidentes de l'importance croissante des revenus de pension proportionnelle aux gains par rapport à d'autres formes d'épargne est la volatilité beaucoup moins élevée des premiers comparativement aux seconds et, par conséquent, une plus grande sécurité de revenu pour les aînés.

La part des revenus d'emploi est tombée d'environ 30 % à 20 % des revenus disponibles durant les années 80 et est demeurée à ce niveau dans les années 90¹⁰. La part des impôts sur le revenu

¹⁰ On pourrait expliquer environ le tiers de la baisse des gains par des changements au niveau des conditions de logement des personnes âgées, c'est-à-dire par un changement au niveau de la proportion de personnes âgées habitant alors avec un autre ou avec d'autres membres de leur famille qui étaient des personnes actives. Il s'agit là d'une estimation maximale, puisqu'elle tient compte des changements de composition uniquement et n'inclut

est passée quant à elle d'environ 10 % du revenu total en 1980 à presque 16 % en 1995, ce qui reflète autant la hausse des revenus des aînés que l'évolution des dispositions fiscales (y compris la mise en œuvre de la « récupération » des prestations de la SV en 1989).

Femmes âgées seules

Les femmes « seules » (veuves, divorcées et célibataires) font partie depuis longtemps des membres les plus vulnérables de la population âgée. Les revenus moyens de cette population ont augmenté un peu plus (de 17 %) entre 1980 et 1995 que ceux de toute la population des aînés (qui ont grimpé de 11 %).

Tableau 2 : Changements des revenus moyens corrigés selon la source, femmes seules de 65 ans et plus, 1980 à 1990 et 1991 à 1995

1980 à 1990								
	Revenus disponibles (moins impôts)	Revenus d'emploi	Pensions privées	Revenus de placements	SV/SRG	RPC/RRQ	Autres transferts	Impôts
1980	14 630	975	1 693	4 820	6 151	1 231	531	772
1990	17 061	603	2 423	5 126	7 040	2 753	913	1 797
Changement	2 431	-372	730	306	889	1 522	382	1 025
Changement en %	17 %	-38 %	43 %	6 %	14 %	124 %	72 %	133 %
Répartition des pourcentages selon la source								
1980	100 %	7 %	12 %	33 %	42 %	8 %	4 %	5 %
1990	100 %	4 %	14 %	30 %	41 %	16 %	5 %	11 %
Changement		-3,1 %	2,6 %	-2,9 %	-0,8 %	7,7 %	1,7 %	5,3 %
1991 à 1995								
	Revenus disponibles (moins impôts)	Revenus d'emploi	Pensions privées	Revenus de placements	SV/SRG	RPC/RRQ	Autres transferts	Impôts
1991	16 936	507	2 666	4 795	6 950	2 924	933	1 840
1995	17 081	516	3 749	3 273	6 770	3 875	853	1 956
Changement	145	9	1 083	-1 522	-180	951	-80	116
Changement en %	1 %	2 %	41 %	-32 %	-3 %	33 %	-9 %	6 %
Répartition des pourcentages selon la source								
1991	100 %	3 %	16 %	28 %	41 %	17 %	6 %	11 %
1995	100 %	3 %	22 %	19 %	40 %	23 %	5 %	11 %
Changement		0,0 %	6,2 %	-9,2 %	-1,4 %	5,4 %	-0,5 %	0,6 %

Chose surprenante, les prestations du RPC/RRQ ont joué dans cette augmentation le rôle dominant. La part de ces prestations a grimpé de 8 % à 16 % du revenu total entre 1980 et 1990 et à 23 % de ce revenu en 1995. La part des revenus de pension privée, de son côté, est passée de

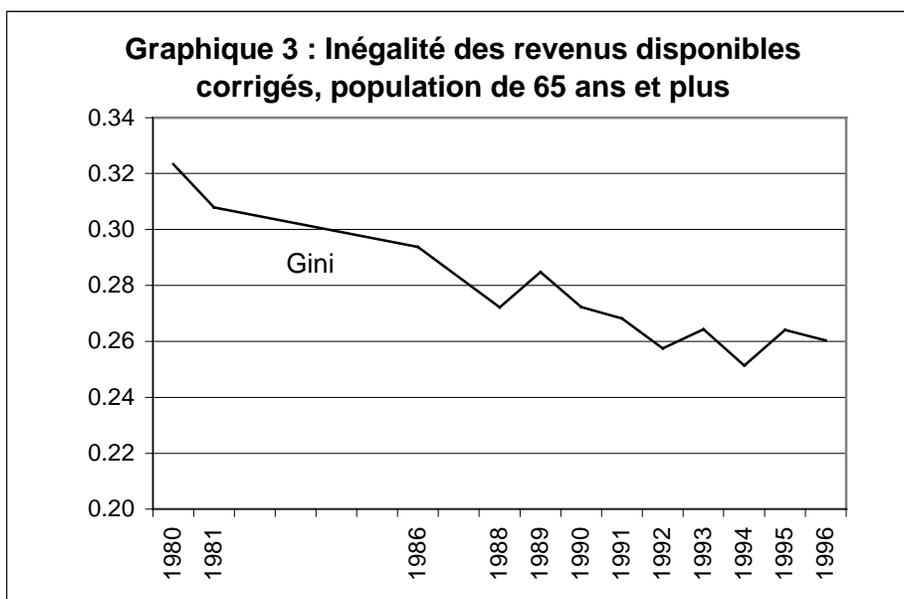
ni les réactions comportementales des personnes âgées ni les changements de comportement d'un autre ou d'autres membres de leur famille (comme d'un conjoint plus jeune ou d'enfants adultes plus âgés) qui pourraient également réduire leur offre de main-d'œuvre en réaction à l'augmentation des revenus de pension des aînés. Ce qui est frappant, c'est que chez toutes les personnes à la retraite de plus de 65 ans vivant alors avec un autre membre ou d'autres membres de leur famille qui faisaient encore partie de la population active, les revenus de pension étaient la seule source d'augmentation des revenus de la famille durant la période 1980 à 1995, ce qui a fait grimper la part du total des revenus de pension dans ces familles de 25 % à 38 % des revenus disponibles.

12 % à 22 % du revenu total au cours de toute la période ici visée. On se doute que cela est principalement le résultat chez ces cohortes de femmes des prestations de survivant/de survie.

Même si on utilise souvent les tendances chez les femmes âgées seules comme indicateur de ce qu'il arrive aux aînés les plus vulnérables économiquement, ces femmes, comme beaucoup d'autres groupes, ne constituent pas une population homogène économiquement. J'examine directement dans la section qui suit les changements survenus chez les aînés à revenu plus faible et à revenu plus élevé.

4. Tendances de l'inégalité

L'inégalité des revenus indexée à l'aide de l'indice de Gini (graphique 3) a énormément diminué au cours des années 80 (est passée de 0,325 cette année-là à 0,274 en 1990), se stabilisant à un niveau légèrement inférieur au milieu des années 90 (à 0,266 en 1995). Étant donné que les indices de Gini ne sont pas des chiffres qu'on peut connaître facilement et rapidement intuitivement, il est instructif d'examiner les mêmes changements sur le plan de l'évolution des niveaux de revenu par quintile de revenus (tableau 3).



Les revenus moyens ont augmenté dans tous les quintiles de revenus durant les années 80; les gains ont toutefois été inversement proportionnels aux niveaux de revenu, grim pant de 31 % dans le quintile le plus faible, de moins de 10 % dans le quatrième quintile et de seulement 1 % dans le quintile supérieur. Les changements absolus et relatifs dans les années 90 ont été considérablement plus modestes que dans les années 80.

Tableau 3 : Revenus disponibles moyens corrigés selon le quintile de revenus, population de 65 ans et plus

	1980	1990	1991	1995
Premier	8 805	11 573	11 772	12 283
Deuxième	12 485	15 188	14 992	15 546
Troisième	16 334	19 074	18 288	19 329
Quatrième	23 672	25 812	24 581	25 326
Cinquième	42 389	42 719	41 919	42 934
	1980 à 1990		1991 à 1995	
	Changement	Changement en %	Changement	Changement en %
Premier	2 768 \$	31 %	511 \$	4 %
Deuxième	2 703 \$	22 %	554 \$	4 %
Troisième	2 740 \$	17 %	1 041 \$	6 %
Quatrième	2 140 \$	9 %	745 \$	3 %
Cinquième	330 \$	1 %	1 015 \$	2 %

On peut déduire directement le processus de formation des revenus qui sous-tend ces changements à partir des changements correspondants observés sur le plan des revenus par source dans les quintiles de revenus (tableaux 4 et 5). Dans les années 80, l'augmentation des revenus dans le quintile le plus faible reflétait une hausse importante des prestations de la SV/du SRG (de 2 000 \$) et des prestations du RPC/RRQ (de 850 \$). Du deuxième au quatrième quintile inclusivement, les prestations du RPC/RRQ étaient la source la plus importante d'augmentation des revenus et s'égalaien manifestement. Les hausses des prestations du RPC/RRQ du deuxième au cinquième quintile inclusivement étaient un peu différentes d'un transfert uniforme, augmentant de 2 100 \$ dans le deuxième et le troisième quintile et de 2 500 \$ dans le quatrième et le cinquième. La baisse des revenus d'emploi dans les quatrième et cinquième quintile était plus que compensée par des revenus de pension privée et des prestations du RPC/RRQ énormément plus élevés et par des revenus de placements supérieurs dans le cinquième quintile. Ces gains étaient cependant réduits et presque entièrement annulés dans le premier quintile par des impôts soudainement plus élevés (qui incluent depuis 1990 la « récupération » des prestations de la SV).

Tableau 4 : Revenus moyens corrigés selon la source et le quintile de revenus, population de 65 ans et plus, 1980 à 1990

QUINTILE		Revenus disponibles (moins impôts)	Revenus d'emploi	Pensions privées	Autres revenus du travail	SV/ SRG	RPC/ RRQ	Autres transferts	Impôts
Inférieur	1980	8 805	124	233	665	6 433	666	720	35
	1990	11 573	111	217	604	8 435	1 513	943	250
	Changement	2 768	-13	-16	-61	2 002	847	223	215
Deuxième	1980	12 485	436	684	1 764	7 432	1 362	856	50
	1990	15 188	452	996	1 955	7 686	3 452	935	289
	Changement	2 703	16	312	191	254	2 090	79	239
Troisième	1980	16 334	2 535	1 774	3 299	6 159	2 078	858	369
	1990	19 074	2 073	3 066	3 903	6 031	4 233	1 082	1 314
	Changement	2 740	-462	1 292	604	-128	2 155	224	945
Quatrième	1980	23 672	7 468	3 614	6 580	5 027	2 053	744	1 814
	1990	25 812	5 929	5 776	6 671	5 422	4 640	1 064	3 689
	Changement	2 140	-1 539	2 162	91	395	2 587	320	1 875
Supérieur	1980	42 389	19 990	6 939	16 104	4 668	2 325	627	8 265
	1990	42 719	13 706	11 612	17 545	5 236	4 748	1 110	11 238
	Changement	330	-6 284	4 673	1 441	568	2 423	483	2 973

Les gains réels de revenu dans les années 90 (tableau 5) ont été comparativement modestes dans tous les quintiles, mais sont néanmoins instructifs. L'augmentation des prestations du RPC/RRQ a favorisé les ménages à plus faible revenu, mais les gains ont été fortement annulés par la diminution des prestations du SRG qu'on réduit, par nature, à mesure que les autres revenus augmentent. La hausse des prestations de pension privée a été plus rapide que celle des prestations du RPC/RRQ dans les années 90 et a principalement profité aux quintiles supérieurs.

Suivant Pedersen (1999), nous pouvons officialiser les affirmations habituelles concernant les répercussions « redistributives » d'autres régimes de pensions à l'aide de la soi-disant décomposition « naturelle » de l'indice d'inégalité de Gini formulée par Lerman et Yitzhaki (1985). Il est possible de partager la contribution d'une source particulière de revenu (Q_k) à l'inégalité totale (G) entre trois facteurs : le coefficient de Gini pour la composante (G_k), la part de cette composante à l'intérieur de l'ensemble des revenus (S_k) et la corrélation (voir la note en bas de page) entre la composante et l'ensemble des revenus (R_k), de sorte que ¹¹ :

$$(1) \quad G = \sum Q_k = \sum G_k \cdot S_k \cdot R_k,$$

ce qui signifie simplement que l'inégalité globale est déterminée par l'inégalité au niveau de la répartition de la composante elle-même, sa part de l'ensemble des revenus et sa covariation avec les autres composantes du revenu.

¹¹ La « corrélation de Gini » (R_k) est un hybride du R bien connu de Pearsons et du coefficient de corrélation de rang de Spearman; on la calcule en prenant le rapport de la covariance de la composante du revenu k et la distribution cumulative du revenu finalement disponible et de la covariance de la composante du revenu k et de la distribution cumulative de la composante k . Comme la corrélation conventionnelle, elle prend une valeur se situant entre -1 et +1 et R_k sera égale à 1 chaque fois que le classement des gens suivant telle ou telle composante sera identique au classement des gens suivant le revenu total (disponible) (voir Pedersen, 1999 : 220).

La *concentration* d'une source de revenu par niveau de revenu, appelée pseudo-coefficient de Gini (G_k^*), est égale au produit du vrai coefficient de Gini (G_k) pour chaque composante du revenu et de la corrélation relative (R_k) de cette composante avec le revenu total comme dans :

$$(2) \quad G_k^* = G_k \cdot R_k,$$

de sorte que (1) peut être réécrite comme suit :

$$(3) \quad G = \sum Q_k = \sum G_k^* \cdot S_k,$$

ce qui correspond à l'intuition voulant que l'inégalité totale soit fonction de la concentration des composantes du revenu par niveau de revenu et de la part d'une composante du revenu total.

Les façons dont les conceptions d'autres régimes de pensions peuvent influencer sur l'inégalité sont maintenant facilement mises en relief. Étant donné que, par définition, la valeur d'un transfert uniforme comme la SV est la même pour tous les gens, la valeur du coefficient de Gini (G_k) et de là de Q_k (la source de revenu) pour cette composante est toujours zéro. À mesure que sa part (S_k) de l'ensemble des revenus augmentera, l'inégalité diminuera. Comme Pedersen (1999 : 63) le souligne, par exemple, si l'on introduit un transfert uniforme et si ce transfert accapare exactement 10 % du nouvel ensemble des revenus, l'inégalité baissera alors dans la même proportion.

Le coefficient de Gini (G_k) pour un transfert fondé sur l'évaluation du revenu (comme le SRG) sera positif, mais comme sa corrélation (R_k) avec le revenu total est, par définition, négative (et comme le pseudo-coefficient G_k^* sera négatif), pendant que la part des prestations fondées sur l'évaluation du revenu à l'intérieur de l'ensemble des revenus augmentera, l'inégalité des revenus baissera. Un impôt progressif aura une valeur positive pour le pseudo-coefficient G_k^* , mais puisqu'il s'agit d'une déduction du revenu, S_k (et, de là, Q_k) sera négative et réduira l'inégalité.

Par rapport à la SV et au SRG, on pourrait s'attendre à ce que les hausses des prestations du RPC/RRQ augmentent l'inégalité puisque par définition, la valeur de G_k^* pour un plan proportionnel aux gains sera positive. La suite historique réelle (la tendance observée sur le plan de l'inégalité) est cependant fournie non pas par ce qui serait *peut-être* arrivé, mais par ce qui s'est produit *réellement*. Ainsi, du moment que les sources de revenu (telles les prestations du RPC/RRQ ou même un revenu de pension privée) qui s'accroîtront seront moins concentrées que les sources de revenu qu'elles seront en train de remplacer (comme un revenu d'emploi et un revenu de placements), l'inégalité diminuera.

Le tableau 6 montre les valeurs de la concentration (G_k^*) et de la part (S_k) durant les quatre années de comparaison. Les valeurs des rapports de *concentration* ont été relativement stables au cours de la période, sauf pour les prestations du RPC/RRQ. Les revenus d'emploi, de pension privée et de placements étaient fortement concentrés chez les aînés à revenu supérieur. Le rapport de concentration pour le RPC/RRQ était très faible (et diminuait), tandis que le rapport de concentration pour la SV/le SRG était négatif (inversement proportionnel au revenu total disponible). Les *parts* de revenu par source, en comparaison, ont changé de façon assez importante, dominées qu'elles étaient par le transfert des revenus d'emploi et de placements aux

prestations du RPC/RRQ et aux revenus de pension privée. Les impôts sur le revenu, fortement concentrés chez les aînés à revenu supérieur, ont également augmenté énormément, passant d'environ 10 % à 16 % du revenu total. En résumé, l'inégalité des revenus a baissé au cours de la période surtout à la suite du transfert de sources de revenu qui étaient fortement concentrées à des sources de revenu qui étaient moins concentrées, surtout aux prestations du RPC/RRQ, et à la suite de l'augmentation des impôts.

L'interprétation de ces résultats repose d'une façon importante sur la compréhension de ce que la décomposition *ne* nous dit *pas*. Les valeurs au tableau 6 ne permettent pas de formuler un énoncé causal ou contre-factuel (« de simulation ») au sujet de ce qu'il serait arrivé si l'orientation du changement avait été différente. Elles nous permettent plutôt simplement de décrire l'historique, ce qu'il s'est produit sur le plan comptable. Comme dans le cas de toutes les décompositions de ce genre, la décomposition naturelle de Gini fournit une analyse purement statique, qui ne tient compte ni des réactions comportementales ni d'une dépendance possible d'une composante du revenu par rapport à la taille et à la répartition d'une autre. En outre, la clé pour comprendre la décomposition se situe dans sa « simultanéité »; chaque terme de la décomposition dépend de chacun des autres termes, étant donné que, par définition, la part d'une composante peut augmenter uniquement si la part d'une autre composante diminue¹². Durant les années 80, l'inégalité totale est tombée de 0,325 à 0,274 (un changement de -0,051). L'évolution sur le plan du mélange revenus d'emploi, revenus de placements, revenus de pension privée et prestations du RPC/RRQ représente environ 53 % du changement (-0,027), la hausse des impôts en représente 37 % (-0,019), la SV/le SRG en représentant les 10 autres pour cent (-0,005)¹³. On devrait interpréter la contribution comparativement modeste des changements au niveau des prestations de la SV/du SRG (la source la plus importante d'augmentation des revenus dans le quintile le plus faible) en tenant compte du fait que si les hausses de prestations de la Sécurité de la vieillesse/du Supplément de revenu garanti *n'*avaient *pas* suivi le rythme de la hausse générale des revenus des personnes âgées (si leur part avait baissé), l'inégalité des revenus aurait diminué considérablement moins au cours de la décennie¹⁴. On en conclut non pas que les gains au niveau des prestations de la SV/du SRG pour les aînés à faible revenu n'ont pas été importants, mais plutôt que le changement total sur le plan de l'inégalité a été dominé par les déplacements beaucoup plus importants des revenus d'emploi aux revenus de pension et par la hausse des impôts (incluant la récupération de la SV et du SRG) pour les aînés à revenu plus élevé.

¹² En plus, la valeur de G^* n'est pas indépendante de S , puisqu'il y a une corrélation entre S et R : comme la part d'une composante augmente, son influence sur la corrélation de Gini augmente également à mesure qu'elle en vient à dominer la répartition du revenu global.

¹³ On calcule cette décomposition du changement en additionnant les changements au niveau des valeurs de Q pour les composantes pertinentes. Le changement le plus important (indiqué par la valeur de Q) est la baisse considérable de la contribution des revenus d'emploi à l'inégalité totale (-0,070), ce qui reflète la diminution marquée de la part des revenus d'emploi à l'intérieur de l'ensemble des revenus. Par définition cependant, la part des revenus d'emploi ne peut baisser que si les parts des autres sources de revenu augmentent. Durant la période ici visée, le transfert est dominé par l'augmentation des parts des prestations du RPC/RRQ et des revenus de pension privée et leur contribution conjointe à l'inégalité augmente de 0,047 (de 0,035 pour les revenus de pension privée + 0,012 pour les prestations du RPC/RRQ). Le changement net, après avoir inclus un changement modeste (de -0,003) à l'intérieur de la contribution des revenus de placements, est de -0,027.

¹⁴ Puisque l'indice d'inégalité de Gini est particulièrement sensible aux changements au milieu de la courbe de distribution des revenus, les résultats sont particuliers à cet indice. Un indice sensible aux changements au niveau de la queue inférieure de la courbe de distribution montrerait sans aucun doute une sensibilité plus grande à l'évolution de la distribution des revenus provenant de la SV/du SRG.

Tableau 5 : Revenus moyens corrigés selon la source et le quintile de revenus, population de 65 ans et plus, 1991 à 1995

QUINTILE		Revenus disponibles (moins impôts)	Gains d'emploi	Pensions privées	Autres revenus du travail	SV/SRG	RPC/RRQ	Autres transferts	Impôts
Inférieur	1991	11 772	370	224	565	8 295	1 504	959	145
	1995	12 283	275	352	541	7 886	2 482	928	181
	Changement	511	-95	128	-24	-409	978	-31	36
Deuxième	1991	15 188	452	996	1 955	7 686	3 452	935	289
	1995	15 546	480	1 508	1 397	7 158	4 610	800	406
	Changement	358	28	512	-558	-528	1 158	-135	117
Troisième	1991	18 288	1 695	2 871	3 173	6 308	4 199	1 294	1 250
	1995	19,329	2 174	4 226	2 456	5 875	4 990	1 154	1 546
	Changement	1 041	479	1 355	-717	-433	791	-140	296
Quatrième	1991	24 581	5 523	5 748	5 674	5 437	4 471	1 166	3 438
	1995	25 326	5 199	7 676	4 202	5 494	5 187	1 268	3 701
	Changement	745	-324	1 928	-1 472	57	716	102	263
Supérieur	1991	41 919	17 393	11 295	14 544	5 020	4 582	1 051	11 966
	1995	42 934	14 782	14 522	13 923	5 248	5 358	1 350	12 249
	Changement	1 015	-2 611	3 227	-621	228	776	299	283

Tableau 6 : Concentration des revenus corrigés et parts de revenu selon la source, population de 65 ans et plus, 1980 à 1995

Concentration (G*)				
	1980	1990	1991	1995
Emploi	0,650	0,620	0,672	0,629
Placements	0,552	0,552	0,538	0,580
Pensions privées	0,516	0,533	0,533	0,518
RPC/RRQ	0,192	0,170	0,159	0,117
SV/SRG	-0,079	-0,107	-0,109	-0,088
Autres transferts	-0,039	0,036	0,024	0,086
Impôts	0,757	0,655	0,682	0,662
Parts (S)				
	1980	1990	1991	1995
Emploi	29,5 %	19,5 %	22,7 %	19,8 %
Placements	27,4 %	26,8 %	22,9 %	19,5 %
Pensions privées	12,8 %	18,9 %	19,0 %	24,5 %
RPC/RRQ	8,2 %	16,3 %	16,5 %	19,6 %
SV/SRG	28,7 %	28,7 %	29,3 %	27,4 %
Autres transferts	3,7 %	4,5 %	4,8 %	4,8 %
Impôts	-10,2 %	-14,7 %	-15,3 %	-15,7 %
<i>Gini =</i>	0,323	0,272	0,268	0,264

Tableau 7 : Élasticités de l'indice d'inégalité de Gini par rapport aux changements proportionnels au niveau de sources précises de revenu, 1980 à 1990

	Emploi	Pensions privées	Placements	SV/SRG	RPC/RRQ	Autres transferts	Impôts
Élasticités, 1980	0.298	0.076	0.194	-0.357	-0.033	-0.041	-0.136
Élasticités, 1990	0.249	0.182	0.276	-0.400	-0.061	-0.039	-0.206

En raison de l'interdépendance des termes de la décomposition, la décomposition de Gini au tableau 6 ne permet pas d'évaluation quantitative du degré de changement qui se produirait au niveau de l'indice d'inégalité de Gini si l'orientation du changement était différente de celle réellement observée (comme une « simulation » d'une augmentation plus marquée des prestations du RPC/RRQ et d'une augmentation plus faible des pensions privées). Lerman et Yitzhaki (1985) ont cependant montré comment une modification à la formule peut donner les élasticités de l'indice d'inégalité d'ensemble de Gini par rapport à de *petits* changements proportionnels au niveau des parts des composantes, des changements qui ne modifient pas la valeur de G^* pour les composantes, ni le classement global des bénéficiaires de revenus (voir Pedersen, 1999, pour un examen).

Les élasticités au tableau 7 confirment l'intuition au sujet des répercussions relatives de la répartition des différentes sources de revenu sur l'inégalité totale. Les petites augmentations proportionnelles au niveau des sources privées de revenu ont tendance à accroître l'inégalité, tandis que les petites augmentations proportionnelles découlant de toutes les sources publiques de revenu, y compris le RPC/RRQ, ont tendance à la réduire. Les changements observés au niveau des élasticités au cours de la décennie reflètent les changements survenus sur le plan de la contribution relative de chaque facteur à l'inégalité totale (Q_k/G). L'élasticité factorielle (positive) des pensions privées et l'élasticité (négative) des prestations du RPC/RRQ (et des impôts) ont augmenté parce qu'elles représentaient une plus grande part de l'inégalité totale en 1990 qu'elles n'en représentaient en 1980.

Enfin, il est instructif d'examiner la répartition/la concentration des transferts et des impôts par source au milieu des années 90. La répartition de tous les transferts en 1995 donnait par combinaison un régime qui fonctionnait à peu près comme un régime universel à prestations forfaitaires. Les prestations du RPC/RRQ ont augmenté modérément et le niveau de revenu également ($G^* = 0,117$), augmentation qui a été annulée par une légère diminution des prestations de la SV/du SRG et du revenu total ($G^* = -0,088$). Cela donne un rapport de concentration pour tous les transferts avant impôt qui se rapproche de zéro ($G^* = 0,006$). En effet, au milieu des années 90, l'ensemble du système de transferts fonctionnait un peu différemment du régime initial à prestations forfaitaires de la Sécurité de la vieillesse mis en œuvre en 1951, quoiqu'à un niveau beaucoup plus élevé. Lorsqu'on le combine aux impôts, évidemment, le résultat net correspond à un système de transferts fiscaux qui est progressif ($G^* = -0,278$).

Tableau 8 : Répartition et concentration des transferts et des impôts corrigés selon la source, population de 65 ans et plus, 1995

Quintile	RPC/ RRQ	SV/SRG	Autres transferts	Impôts	Total des transferts (avant impôt)	Transferts nets (après impôt)
Inférieur	2 482	7 886	928	181	11 296	11 115
Deuxième	4 610	7 158	800	406	12 568	12 162
Troisième	4 990	5 875	1 154	1 546	12 019	10 473
Quatrième	5 187	5 494	1 268	3 701	11 949	8 248
Supérieur	5 358	5 248	1 350	12 249	11 956	-293
G* =	0,117	-0,088	0,063	0,662	,006	-,278

5. Tendances des faibles revenus (et des revenus élevés)

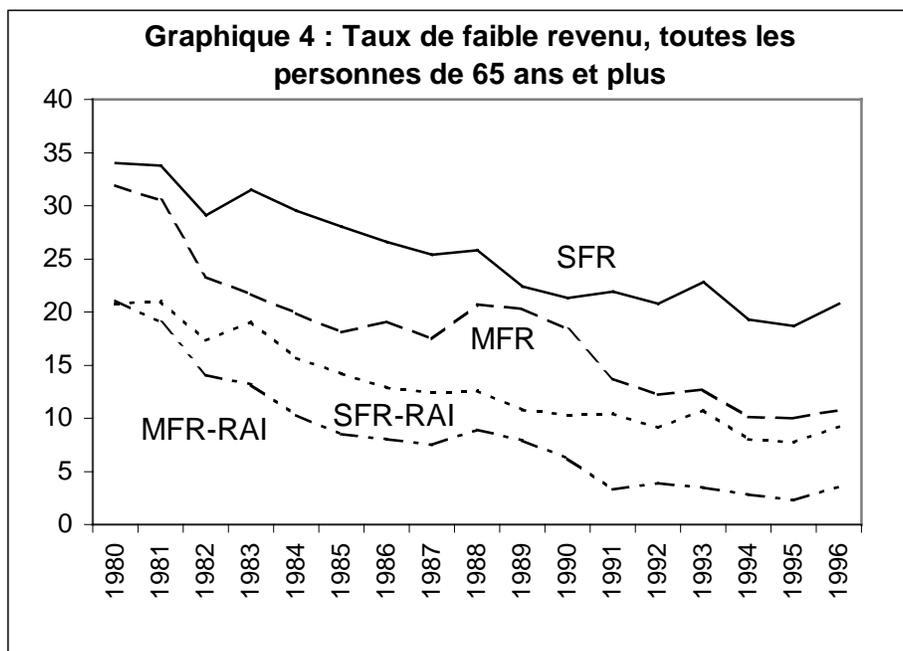
L'augmentation des revenus et la diminution des taux de faible revenu chez les personnes âgées constituent une tendance générale dans la plupart des pays membres de l'OCDE depuis la fin des années 60, qui inverse la tendance des deux décennies précédentes. Après la Deuxième Guerre mondiale, la situation économique des gens âgés s'est détériorée par rapport à la population en âge de travailler, et ce, pour plusieurs raisons. D'un côté, la diminution rapide après la guerre de la participation au marché du travail chez les hommes de plus de 65 ans s'est produite dans un contexte où les régimes de pensions de vieillesse étaient relativement sous-développés et, d'un autre côté, les familles qui comptaient un membre ou des membres en âge de travailler jouissaient d'augmentations sans précédent des salaires et des gains. Les gens âgés ont, en effet, raté la marée montante de l'expansion de l'après-guerre. Vers le milieu des années 60, la pauvreté chez les gens âgés constituait partout une préoccupation majeure et les régimes de pensions de vieillesse ont fait l'objet d'une ronde importante de réformes législatives (Myles, 1989). Les résultats de ces réformes sont apparus plus tôt dans certains pays que dans d'autres. Au milieu des années 70, les taux de faible revenu chez les Canadiens âgés étaient bien supérieurs à ceux observés chez leurs homologues américains (Myles et Quadagno, 1994; Smeeding et Sullivan, 1998).

Les graphiques 4 et 5 montrent les tendances sur le plan des faibles revenus chez les Canadiens âgés et chez les femmes âgées seules depuis 1980 à l'aide de quatre séries différentes (fondées sur quatre seuils différents également) périodiquement publiées par Statistique Canada. Les mesures du faible revenu (MFR) sont purement des mesures relatives calculées à l'aide d'une estimation du pourcentage de la population incluse dans les familles dont le revenu est inférieur à 50 % du revenu médian de toutes les familles, l'une reposant sur les revenus avant impôt (MFR) et l'autre, sur les revenus après impôt (MFR-RAI). Ce dernier seuil (MFR-RAI) correspond à la norme utilisée dans les études comparatives au niveau international dont j'ai fait mention dans mon introduction. Il est évident également que suivant ce critère les faibles revenus chez les aînés avaient pratiquement disparu au Canada vers le milieu des années 90.

Les seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada constituent la norme la mieux connue dans le cadre des études canadiennes sur les niveaux de faible revenu. Comme dans le cas des MFR, on calcule deux séries, avant impôt (pour le SFR) et après impôt (pour le SFR-RAI). On calcule les SFR en estimant le pourcentage du revenu que la famille moyenne consacre aux nécessités de la vie (aliments, vêtements et logement). Étant donné que les dépenses pour les

nécessités de la vie diminuent à mesure que le revenu augmente, les familles qui y consacrent énormément plus que la moyenne (plus de 20 %) sont considérées comme des familles à faible revenu. On rajeunit les SFR de temps à autre pour y introduire une composante relative en tenant compte des changements des niveaux de vie réels. J'utilise partout aux présentes cependant la base de 1992, en traitant effectivement les SFR comme des mesures « fixes » du faible revenu ¹⁵.

Le choix de seuils de faible revenu demeure controversé dans les cercles canadiens responsables de l'élaboration des politiques; je ne tenterai, par conséquent, pas de me prononcer sur eux aux présentes, sauf pour souligner qu'il vaudrait probablement la peine d'éviter la tentation de finir par s'irriter des *taux* de faible revenu radicalement différents produits suivant les diverses normes. Les seuils de faible revenu sont utiles pour décrire des tendances (ou des différences entre des populations), mais des estimations ponctuelles des taux de faible revenu à un moment particulier dans le temps ou d'une population particulière ne sont pas particulièrement instructives pour la population âgée. Étant donné que la plupart des aînés à faible revenu sont groupés à l'intérieur d'une bande de revenus très étroite, de petites différences au niveau du choix des seuils produisent des différences très importantes au niveau du pourcentage d'aînés qui tombent sous le seuil ¹⁶.

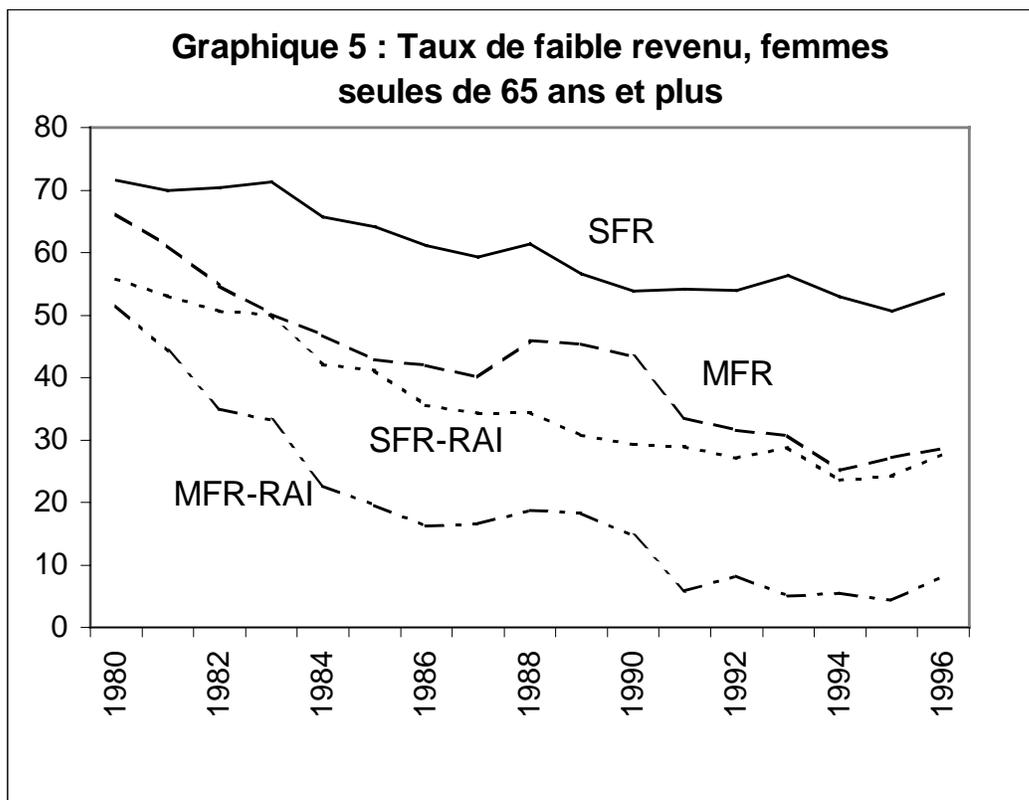


¹⁵ Le SFR est fixé aux niveaux de 1996, qui reposent sur les révisions apportées en 1992. Les gains sont ensuite calculés en dollars constants de 1996 et les seuils, appliqués à ces gains.

¹⁶ En 1996, les seuils moyens suivant le SFR correspondaient à environ 56 % des revenus médians avant impôt de toutes les familles et les seuils suivant le SFR-RAI, à 55 % à peu près de leurs revenus médians après impôt. Le déplacement de leur répartition avant impôt à leur répartition après impôt réduit en effet de moitié le taux de faible revenu des aînés. Le transfert du SFR-RAI (55 % du revenu médian) à la MFR-RAI (50 % du revenu médian) réduit encore une fois de moitié le taux de faible revenu.

Les quatre mesures montrent les mêmes tendances à la baisse frappantes tant dans l'ensemble de la population âgée que chez les femmes âgées seules. Il n'est pas surprenant, compte tenu des changements sur le plan fiscal observés au cours de la période, que les diminutions au niveau des taux de faible revenu après impôt soient beaucoup plus brusques que les baisses des taux de faible revenu avant impôt. Les tendances sur le plan du SFR et du SFR-RAI montrent des changements mesurés en dollars réels (constants de 1996), tandis que les tendances sur le plan de la MFR et de la MFR-RAI indiquent des changements au niveau de la position des personnes âgées par rapport à la population entière. Les mesures fondées sur la MFR ont tendance à être des mesures anticycliques, étant donné que les revenus des aînés augmentent plus lentement que ceux des familles plus jeunes durant les périodes d'expansion économique (lorsque les gains (tirés) du marché du travail augmentent) et inversement diminuent beaucoup plus que ceux des familles plus jeunes durant les récessions, lorsque les gains baissent. La principale conclusion cependant qu'on peut en tirer, c'est simplement que pour l'ensemble de la période les taux de faible revenu ont baissé, et ce, considérablement, indépendamment du choix du seuil.

L'ampleur des faibles revenus chez les aînés qui se situaient sous les seuils a aussi diminué au cours de la période. Entre 1980 et 1996, par exemple, l'écart de faible revenu moyen (le revenu qu'il faudrait pour amener les aînés à faible revenu au-dessus du seuil de faible revenu exprimé en pourcentage du seuil de faible revenu) chez les gens âgés à faible revenu est tombé de 26 % à 19 % suivant le SFR et de 22 % à 17 % suivant le SFR-RAI. En résumé, les niveaux de vie réels des aînés qui se situaient sous le seuil de faible revenu augmentaient également.



Compte tenu de la conception du régime canadien de sécurité de la vieillesse, il est tout à fait possible, évidemment, que les tendances des faibles revenus soient le produit du niveau du supplément de revenu garanti. Le Canada, contrairement à la plupart des États, possède un régime de sécurité du revenu remarquablement souple en raison du Supplément de revenu garanti (SRG), instauré en 1966. Le SRG est un programme fondé sur l'évaluation du revenu qui fonctionne en effet comme un impôt négatif sur le revenu (INR) ou, comme son nom l'indique, un revenu garanti. En théorie, tout au moins, il se peut que le niveau de revenu garanti soit tel que pratiquement tous les aînés soient réunis à l'intérieur d'une bande de revenus très concentrée juste au-dessus des seuils de faible revenu. Dans ce cas, la diminution des taux de faible revenu pourrait être un artifice consistant à pousser un grand nombre d'aînés susceptibles autrement de se situer à quelques dollars sous le seuil à quelques dollars au-dessus de ce dernier.

Tableau 9 : Niveaux de revenu par rapport aux seuils de faible revenu, population de 65 ans et plus

Revenus par rapport au SFR				
	1980	1986	1990	1996
>1,0	33,4	26,6	21,3	20,8
1,0 - 1,5	25,4	30,9	28,0	29,4
1,5 - 3,0	29,9	31,9	36,4	35,2
3,0+	11,3	10,6	14,3	14,6
Revenus par rapport au SFR-RAI				
	1980	1986	1990	1996
>1,0	20,1	12,9	10,3	9,6
1,0 - 1,5	26,0	29,9	25,1	26,8
1,5 - 3,0	38,2	44,3	47,9	48,3
3,0+	15,8	12,8	16,7	15,3

Même quand on la mesure en la comparant au seuil le plus généreux (le SFR), cependant, on trouve peu de choses pour appuyer cette conclusion (tableau 9). C'est de cette façon qu'on en est arrivé à des diminutions du taux de SFR durant la première moitié des années 80. Comme on a augmenté les prestations du SRG en 1984, dès 1986, le taux de faible revenu suivant le SFR est tombé à environ 27 % par rapport à 33 % en 1980, le changement étant pour ainsi dire entièrement le résultat d'un accroissement de la proportion d'aînés qui se situaient juste au-dessus du SFR. Au cours de la période entière toutefois, le taux suivant le SFR a baissé de 33,4 à 20,8 % et le taux suivant le SFR-RAI, de 20,1 à 9,6 %. Environ les trois quarts du changement se reflétaient au niveau du taux suivant le SFR et la totalité du changement au niveau du taux suivant le SFR-RAI était le résultat d'une augmentation du pourcentage d'aînés dont les revenus correspondaient à au moins une fois et demie leur seuil respectif.

Comment les aînés s'en sont-ils tirés par rapport à l'ensemble de la population?

Jusqu'à maintenant, nous avons étudié les tendances à l'intérieur de la population des aînés. Toutefois, pour plusieurs motifs, nous aimerions aussi savoir comment les aînés s'en sont tirés par rapport à l'ensemble de la population.

Pour répondre à cette question, je montre au Tableau 10 l'évolution de la répartition suivant des quintiles de revenus calculés pour la population entière. En 1980, presque 40 % de toutes les personnes âgées se situaient dans le quintile inférieur, ce qui correspondait à deux fois le taux de l'ensemble de la population. En 1995, tout juste plus de 17 % des gens âgés se situaient dans le quintile inférieur, ce qui correspondait à un peu moins que le niveau (20 %) observé pour toute la population. Le pourcentage de femmes âgées seules qui se situaient dans le quintile inférieur (de la population) est tombé de 70 % à 42 %. Environ 80 % du changement total dans le cas du quintile inférieur reflétaient un déplacement à l'intérieur des deuxième et troisième quintile dans le cas de l'ensemble de la population âgée et à l'intérieur du deuxième quintile dans celui des femmes âgées seules. L'augmentation de la proportion d'aînés qui se situaient dans les deux quintiles supérieurs était cependant très faible. En résumé, les aînés ont progressé considérablement au cours de la période, mais la progression était du quintile inférieur vers le quintile du milieu de la répartition du revenu.

Tableau 10 : Répartition des gens âgés selon le quintile de revenus de la population, 1980 à 1995

<i>Population, de 65 ans et plus</i>					
		1980	1990	1995	Changement, 1980 à 1995
Quintile	Inférieur	39,7	25,2	17,5	-22,2
	2 ^e	22,1	29,7	32,5	10,5
	3 ^e	12,2	16,2	20,0	7,8
	4 ^e	13,3	14,9	16,0	2,7
	Supérieur	12,8	13,9	14,0	1,2
Total : tous les quintiles		100	100	100	
<i>Femmes seules, de 65 ans et plus</i>					
		1980	1990	1995	Changement, 1980 à 1995
Quintile	Inférieur	69,5	53,4	42,0	-27,5
	2 ^e	13,7	26,1	35,4	21,7
	3 ^e	5,6	9,1	11,1	5,5
	4 ^e	5,7	6,4	7,5	1,9
	Supérieur	5,6	5,0	4,0	-1,5
Total : tous les quintiles		100	100	100	

6. Conclusion

Suivant les normes des pays de l'OCDE, les dépenses publiques canadiennes pour la sécurité du revenu des aînés sont relativement modestes et devraient atteindre au maximum des niveaux *bien* inférieurs à ceux prévus dans la plupart des autres États occidentaux au cours du prochain siècle (Organisation de coopération et de développement économiques, 1997). En même temps, les taux de faible revenu chez les Canadiens âgés ont été réduits à des niveaux enviables suivant les normes internationales¹⁷. Contrairement aux États-Unis, où la diminution des taux de pauvreté chez les aînés s'est produite au moment où, en toile de fond, l'inégalité *augmentait*, l'un des

¹⁷ Voir, par exemple, Hauser (1997) pour cette évaluation du Canada dans un contexte international.

éléments importants de la hausse des niveaux de vie à l'extrémité inférieure de la courbe de distribution des revenus des aînés au Canada est le produit d'une redistribution des revenus qui s'est effectuée à l'intérieur de la population âgée. De plus, comme il y a eu très peu de progression de la part de la population des aînés vers les niveaux élevés de la répartition du revenu, sans aucun doute contribue à expliquer le climat très différent au niveau des politiques qui entoure les débats d'orientation sur la sécurité de la vieillesse dans les deux pays. Comme Cook et ses collègues (Cook, Marshall, Marshall et Kaufman, 1994) l'ont documenté, la rhétorique politique de l'« équité entre les générations » a jusqu'ici joué un rôle négligeable dans les cercles responsables de l'élaboration des politiques (ou dans le monde de la recherche universitaire) au Canada par rapport aux États-Unis.

Suivant un avertissement lancé par des conseillers en marchés boursiers, cependant, projeter des tendances passées dans l'avenir, c'est un peu comme conduire tout en regardant le rétroviseur. Tirer des conclusions au sujet des politiques à partir d'un examen du passé, y compris du passé récent, est une chose tout aussi dangereuse. La situation relative des aînés à un moment particulier est le résultat de ce qu'on pourrait appeler un chevauchement de générations. Le faible revenu *relatif* des gens âgés dans les années 60 reflétait le fait qu'ils étaient nés trop tôt pour récolter les bénéfices de l'augmentation des salaires et des prestations de pension qui sont revenus aux cohortes plus jeunes avec le boom d'après-guerre. Les gens âgés ont porté les cicatrices économiques des années de dépression jusque dans leurs vieux jours, au moment même où les familles qui comptaient un membre ou des membres en âge de travailler enregistraient les gains les plus importants sur le plan des revenus réels jamais vus auparavant ou depuis. Les gains *relatifs* de revenu des gens âgés depuis 1980 sont, d'un côté, le résultat de leur propre biographie (de l'augmentation des salaires et de l'amélioration/l'accroissement des pensions qui ont suivi la guerre) et, de l'autre, de la stagnation relative des salaires et des revenus des familles qui comptaient un membre ou des membres en âge de travailler au cours des décennies plus récentes. Naître, comme Easterlin (1980) l'affirme, c'est faire fortune.

La diminution de l'inégalité des années 80 était le résultat d'une baisse importante des revenus gagnés et d'un déplacement vers les pensions et particulièrement les prestations du RPC/RRQ. En résumé, une source de revenu très concentrée (les gains) diminuait, mais cette diminution était compensée par une augmentation rapide d'une source de revenu très faiblement concentrée (les prestations du RPC/RRQ). C'était une période de transition qui ne se répétera pas. La baisse des revenus gagnés a une limite inférieure ou un plancher et le RPC et le RRQ approchent de l'âge de la maturité. Les tendances au cours de la prochaine décennie risquent davantage d'être dominées par une maturation continue des régimes de pension d'employeur (RPA) et des comptes de retraite personnels (REER)¹⁸. Étant donné que ces éléments du système de revenu de retraite sont plus fortement concentrés chez les salariés aux gains élevés, la tendance à une diminution de l'inégalité chez les Canadiens âgés, n'est pas susceptible de continuer indéfiniment. Les niveaux de revenus chez les aînés sont évidemment sujets à beaucoup d'influences, entre autres, les futures politiques de régimes de pensions publics incluant la disposition d'indexation, les changements aux conditions économiques et les tendances des régimes de pensions privées et l'utilisations des REER.

¹⁸ Les diminutions récentes de la protection assurée par les pensions professionnelles aux plus jeunes (Morissette et Drolet, 1998) peuvent également avoir des répercussions sur les futurs revenus de retraite.

Références

- Atkinson, A.B., L. Rainwater et T. Smeeding (1995). *Income Distribution in OECD Countries: Evidence from the Luxembourg Income Study*. Paris: OCDE.
- Blinder, A. (1983). *Private Pensions and Public Pensions: Theory and Fact*. Ann Arbor: University of Michigan, Department of Economics.
- Burkhauser, R., T. Smeeding et J. Merz (1996). "Relative Inequality and Poverty in Germany and the United States Using Alternative Equivalence Scales". *Review of Income and Wealth*, 42(4), 381-400.
- Cook, F., V. Marshall, J.G. Marshall et J. Kaufman (1994). "The Saliency of Intergenerational Equity in Canada and the United States". Dans T. Marmor, T. Smeeding et V. Greene (dir.), *Economic Security and Intergenerational Justice* (p. 91-129). Washington, D.C.: The Urban Institute.
- Diamond, P. et J. Hausman (1984). "Individual Retirement and Savings Behavior". *Journal of Public Economics*, 23, 81-114.
- Easterlin, R. (1980). *Birth and Fortune: The Impact of Numbers on Personal Welfare*. New York: Basic Books.
- Gower, D. 1998. « Les variations du revenu à la retraite. » *L'emploi et le revenu en perspective*, Hiver, 19-25, n° 75-001XPF au catalogue, Ottawa : Statistique Canada.
- Hauser, R. (1997). *Adequacy and poverty among the retired*. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques.
- Kangas, O. (1995). "Attitudes on Means-tested Benefits in Finland". *Acta Sociologica* 38:299-310.
- Korpi, W. et J. Palme (1998). "The Paradox of Redistribution and Strategies of Inequality: Welfare State Institutions, Inequality, and Poverty in the Western Countries". *American Sociological Review*, 63(Oct.), 661-687.
- Le Grand, J. (1982). *The Strategy of Equality. Redistribution and the Social Services*. London: George Allen and Unwin.
- Lerman, R. et S. Yitzhaki (1985). "Income Inequality Effects by Income Source: A New Approach and Applications to the United States". *The Review of Economics and Statistics*, 67, 151-156.
- Mitchell, D., A. Harding et F. Gruen (1994). "Targeting Welfare". *The Economic Record*, 70, 315-340.

- Morissette, R. et M. Drolet (1998). *L'évolution de la protection offerte par les pensions aux travailleurs jeunes et plus âgés au Canada*. Document de recherche n° 138, Direction des études analytiques, Ottawa : Statistique Canada.
- Myles, J. (1989). *Old Age in the Welfare State: The Political Economy of Public Pensions*. (Rev. dir.). Lawrence, Kansas: University Press of Kansas.
- Myles, J. et P. Pierson (Sous presse). "The Comparative Political Economy of Pension Reform". Dans P. Pierson (dir.), *The New Politics of the Welfare State*. New York: Oxford University Press.
- Myles, J. et J. Quadagno (1994). "The Politics of Income Security for the Elderly in Canada and the United States: Explaining the Difference". Dans T. Marmor et T. Smeeding (dir.), *Economic Security for the Elderly: North American Perspectives*. Washington, D.C.: The Urban Institute.
- Oja, G. et R. Love (1988). *Pensions et revenus des personnes âgées au Canada, 1971-1985*. N° 15-588 au catalogue, Ottawa : Statistique Canada.
- Organisation de coopération et de développement économiques. (1997). *Aging in OECD Countries*. Paris: OCDE.
- Pedersen, A.W. (1999). *The Taming of Inequality in Retirement: A Comparative Study of Pension Policy Outcomes*. Doctoral Dissertation (non publié), European University Institute, Florence.
- Quadagno, J. (1989). "Generational Equity and the Politics of the Welfare State". *Politics and Society*, 17, 353-76.
- Smeeding, T. et D. Sullivan (1998). *Generations and the Distribution of Economic Well-Being: A Cross-National View: Luxembourg Income Study, Working Paper Series, No. 173*.
- Smeeding, T., B. Torrey et R. Martin (1986). *The Economic Status of the Young and Old in Six Countries*. Luxembourg: LIS-CEPS Working Paper #8.
- Titmuss, R. (1955). "Pension Systems and Population Change". *Political Quarterly*, 26, 152-166.
- Wolfson, M. et B. Murphy (1994). "Kinder and Gentler: A Comparative Analysis of Incomes of the Elderly in Canada and the United States". Dans T. Marmor, T. Smeeding et V. Greene (dir.), *Economic Security and Intergenerational Justice*. Washington D.C.: Urban Institute.
- Wolfson, M.C. et J.M. Evans (1990). *Seuils de faible revenu de Statistique Canada : problèmes et possibilités méthodologiques*. Direction des études analytiques, Ottawa : Statistique Canada.